



Rapport annuel d'activité AKTEA 2007-2008

Depuis Mai 2007, AKTEA, Réseau européen des organisations de femmes dans la pêche et l'aquaculture, a publié un numéro du bulletin d'information AKTEA et a organisé une réunion du bureau. La réunion du bureau s'est tenue à Bruxelles pour permettre de rencontrer les gens de la DG MARE¹ ainsi que des parlementaires européens membres de la Commission des Pêches.

Les objectifs de la réunion du bureau étaient les suivants :

- définir les futures actions du réseau,
- discuter de l'organisation de la 3^{ème} conférence AKTEA, puisque deux organisations françaises (Association d'Arcachon et Uhaina) avaient déjà pris la décision d'accueillir cet évènement à Arcachon en juin 2008

Réunion de bureau à Bruxelles

Le bureau du réseau a estimé que la pratique du lobby auprès des institutions européennes telles que la DG MARE et le Parlement Européen permettra une meilleure connaissance de l'action des femmes dans la pêche et de AKTEA. Une autre question a été abordée pendant la réunion, pour savoir si les organisations membres du réseau doivent se référer dans leurs lettres à leur appartenance à AKTEA ou pas. Il a été décidé de laisser les organisations membres prendre seules leur décision.

La participation des organisations de femmes dans les Comités Consultatifs Régionaux pour la pêche a été aussi discutée. Pour le moment, trois organisations membres de AKTEA sont membres de trois RAC différents mais d'autres organisations font face à des difficultés pour intégrer ces structures. Par exemple le RAC de la Méditerranée a fixé le montant d'adhésion à 1500 euros et les organisations ne peuvent pas payer un tel montant. Dans d'autres pays, les autorités nationales ne veulent pas reconnaître les organisations de femmes en tant que représentatives du secteur de la pêche. Le bureau a donc décidé d'aborder cette question le lendemain de la réunion prévue avec la DG MARE.

La question du financement du réseau a été discutée. Le réseau fonctionnera mieux s'il peut employer une personne pour animer et organiser son activité. Il a donc été décidé de placer cette question à l'ordre du jour de la discussion avec la DG MARE et les députés européens.

¹ Ex DG Pêche

La question de la communication au sein du réseau a été aussi largement discutée par le bureau. Il a été constaté un grand dysfonctionnement en matière de communication et le bureau a pris les décisions suivantes pour y remédier :

- chacun des membres du bureau doit lire et répondre aux messages qui lui sont adressés, et ceci malgré les difficultés de langues.
- les membres du réseau doivent envoyer plus souvent des informations concernant leur organisation, pour que l'échange d'informations entre membres puisse enfin se réaliser.
- Une plus grande participation de la part des organisations membres du réseau est demandée pour la rédaction de la lettre d'information

L'expérience au sein du réseau montre que la communication est le point faible du réseau. C'est pour cette raison que le bureau a décidé de consacrer la 3^{ème} conférence à ce thème : Le réseau a invité des femmes membres d'autres réseaux à venir nous parler de leur expérience et à participer à la discussion qui va suivre les présentations.

Rencontres au Parlement européen et à la DG MARE

Le deuxième jour du séjour à Bruxelles, le bureau a rencontré des députés européens originaires de divers pays européens (Italy, France, Espagne, Pays Bas, Portugal, Grèce) qui sont liés à la pêche et à l'aquaculture. Le bureau leur a présenté l'activité du réseau et surtout le rôle des femmes dans la pêche et l'aquaculture. Les députés européens ont montré un grand intérêt pour les questions de la participation des femmes dans l'entreprise de pêche et de sa reconnaissance légale.

Pendant le rendez-vous à la DG MARE, le bureau a suivi plusieurs exposés : un sur les compétences générales de la DG, un sur les CCR (fonctionnement, rôle et participation des femmes), un sur le FEP et puis un autre spécifiquement sur l'axe 4 du FEP. Les présentations sur le RAC et l'axe 4 du FEP ont été largement discutées avec les représentants de la DG.

En ce qui concerne les CCR, la DG MARE nous a proposé d'adresser à la DG une lettre demandant l'intégration des organisations des femmes dans ces institutions sur les sièges qui sont réservés aux Organisations Non Gouvernementales (ONG), et non plus sur ceux réservés à la pêche.

En effet, la composition des CCR est la suivante : 2/3 des sièges sont réservés aux représentants du secteur de la pêche des différents pays et 1/3 des sièges sont réservés aux représentants des ONG environnementales, de consommateurs, etc... Si les organisations de femmes entrent dans les CCR sur les sièges des ONG, elles auront plus de possibilités de prendre des responsabilités au sein de ceux-ci. L'exemple du réseau des femmes de la mer du Nord (NSWN) nous démontre que ceci est possible.

Fond Européen pour la Pêche (FEP) : le FEP mentionne clairement le soutien financier aux femmes dans la pêche et l'aquaculture et à leurs organisations. Deux axes prioritaires du FEP se réfèrent aux femmes, l'axe 3 sur les actions collectives et l'axe 4 qui traite de la question du développement durable des zones de pêche. Les projets et actions des femmes peuvent être financés s'ils entrent dans le cadre de ces deux axes.

- **L'axe 3**

L'axe 3 peut financer des mesures qui visent à développer la mise en réseau et l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre les organisations encourageant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ainsi que d'autres acteurs (art. 37 (k)).

- **L'axe 4 : développement durable des zones de pêches**

Le FEP peut financer des mesures telles que la promotion et l'amélioration des qualifications professionnelles, l'adaptabilité des travailleurs et l'accès à l'emploi, en particulier en faveur des femmes, pour autant que ces mesures fassent partie intégrante d'une stratégie de développement durable et qu'elles aient un lien direct avec les mesures décrites au paragraphe 1 (art. 44.2).

La mise en œuvre de l'axe 4 se fera par la constitution de groupes locaux qui seront composés de partenaires publics et privés. Ce groupe établira une stratégie locale pour le développement durable des zones de pêches. Une fois cette stratégie mise en place, le groupe lancera des appels d'offre et financera des projets individuels ou collectifs. Les organisations de femmes, là où elles le peuvent, doivent entrer dans ces groupes et participer à la mise en place des stratégies locales mais aussi promouvoir les intérêts et les projets des femmes.

Programme de l'Assemblée Générale du réseau

- **Jeudi 12 Juin 2008, Archachon**

- Présentation du rapport annuel de AKTEA
- Les organisations membres du réseau sont invitées à présenter brièvement leur action de l'année écoulée
- Election du bureau (les candidatures sont les bienvenues)

- **Samedi 14 juin 2008 : Les questions à traiter lors de la discussion sur la communication**

1. La communication au sein des organisations

- qu'est ce qui va bien
- qu'est ce qui va mal

2. La communication au sein d'AKTEA : comment l'améliorer ?

- entre les membres du bureau
- entre le bureau et les membres
- entre membres

3. Communication externe des organisations

- Avec des organisations de pêcheurs
- Avec l'administration
- Avec les décideurs
- Avec des organisations de femmes d'autres secteurs
- avec la communauté de pêches